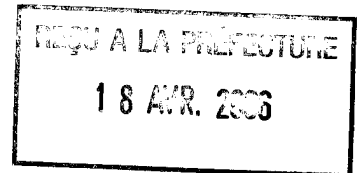


N° CP 8<sup>e</sup>/34-06  
Séance du 13 AVR. 2006



**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
ACTION EN FAVEUR DU BILINGUISME ET  
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS  
CLASSES BILINGUES HORS CONTRAT :  
ANNEE SCOLAIRE 2006/2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I-8<sup>e</sup>/04 du 10 décembre 2005, relative au B.P. 2006 « Programme Langue et Culture Régionales 2006 »,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide au titre de l'année scolaire 2006/2007, l'attribution des subventions ci-après, à imputer sur le chapitre 65 nature 6574 (enveloppe 20306) fonction 28, programme E 058

Ecole Champagnat à Issenheim :	45 750 €
Ecole Sainte-Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines :	54 900 €
Institution de l'Assomption à Colmar :	45 750 €
Association A.B.C.M. :	192 150 €
Collège Champagnat à Issenheim:	19 800 €
Collège des missions à Blotzheim :	43 327 €
Collège épiscopal à Zillisheim	29 000 €

- ❖ autorise le Président à signer les conventions jointes au rapport.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ..1.8...AVR...2006  
Publication ..2..1..AVR...2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER